

# DÉFINIR LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Organiser la gouvernance du développement économique sur votre territoire

1 JOUR, 7 HEURES

MARKETING ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CODE : GEU14

## Objectifs de la formation

Définir la politique locale du commerce et les stratégies commerciales de votre territoire en tenant compte des impacts de la loi NOTRe sur la compétence commerce

Bien définir les responsabilités entre l'intercommunalité et les communes

## Animée par

- Urbanisme Commercial Expert  
Expert,

## Public concernés

- Élu et agent des services Commerce et Développement économique

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Communes < 20 000 habitants ou Elu(e)s : 695,00 €HT
- Tarif général Dom-Tom : 1195,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants et autres établissement/entreprises : 895,00 €HT

---

## Comprendre la nouvelle compétence « politique locale du commerce » et les impacts induits par la loi NOTRe (2015)

- Comprendre les contours de la compétence commerce avant la loi NOTRe
- Connaître les nouvelles prérogatives des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des communes
- Qu'est-ce que recouvre la notion de « politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »
- Retour sur les principes de l'urbanisme commercial et leur évolution

---

## Comment définir la Politique Locale du Commerce (PLC)

- Adopter une vision prospective du commerce : appréhender ce que sera le commerce de demain
- Intégrer le défi de revitalisation commerciale
- Zones d'activités économiques et commerciales (ZAE) : comment les définir et quel périmètre choisir
- Comment articuler votre politique locale avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

---

## Comment définir les actions d'intérêt communautaire

- Les clés pour comprendre les défis
- Quelles priorités d'actions par typologie de territoire
- Appréhender l'impact financier des actions nouvelles

---

## Garantir la gouvernance de la nouvelle définition de la PLC

- Se doter des bons indicateurs
- Coordonner l'action des différents acteurs

---

## Dates

### Classe virtuelle

25/01/2022

20/06/2022

11/10/2022

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités,

<https://formations.lagazettedescommunes.com> | 01 79 06 78 53 | [formations@lagazettedescommunes.com](mailto:formations@lagazettedescommunes.com) 2/3

dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit ‘questionnaire pédagogique’ est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s’adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L’expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l’essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d’un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d’évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l’organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l’issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s’assurer de l’ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L’accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d’accès au module se déclenche à partir de la réception de l’invitation de connexion. L’accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d’un poste informatique équipé d’une carte son et d’un dispositif vous permettant d’écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d’un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d’une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.